ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DE DIGESTAT DE METHANISATION

ACCORD PREALABLE DES EXPLOITATIONS

STRUCTURE BENEFICIARE :

Nom ou raison sociale : EARL FERME DE BUNY

Contact : M. Polin Christophe

SIRET : 84967850300012

Adresse : 3 rue des Champs

Code postal : 80400 Commune : VOYENNES

Téléphone : 06 21 10 22 84

Mail : œuf-de-buny80@orange.fr

ACCORD PREALABLE :

Dans le cadre d'une valorisation agricole de digestat de méthanisation par épandage entre **SAS BIS PONT BIOGAZ et le bénéficiaire** :

- Atteste avoir eu connaissance du produit, des modalités de mise en œuvre de la filière, des prescriptions réglementaires s'y rapportant
- A été informé que les données relatives à son exploitation seront mentionnées dans le dossier de déclaration ou d'autorisation
- Etre d'accord pour intégrer le plan d'épandage de digestat de méthanisation pour une superficie de 149.15 hectares et pour figurer au dossier

Le présent accord tient lieu de convention pour une durée de 10 ans à compter de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de l'unité de méthanisation.

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles, l'agriculteur bénéficiaire devra en avertir le producteur de digestat par lettre recommandé avec accusé de réception. Une copie sera adressée à la préfecture (Service ICPE).

L'accord peut être dénoncée avant son terme, le délai de préavis est de 12 mois.

L'accord se renouvèlera par tacite reconduction pour une durée de 5 ans.

Fait en deux exemplaires à _Voyennes _ le _ 15 _ / _02_ _ / _2021 _.

Signatures précédées de la mention « Lu et Approuvé ».

Le producteur : SAS Bis Pont Biogaz

L'agriculteur - Bénéficiaire

lu et approuvé

CPolin